



Ceci est une déclaration  
d'intention qui ne présage en rien  
de ma participation effective à ce  
mouvement.

NOM Prénom  
Professeur des écoles  
Ville - école

Ville, le .././....

A l'attention de Nom IEN  
IEN de de la circonscription ...

Objet : Déclaration individuelle d'intention de participation à la grève des lundi 25 mars, mardi 26 mars, jeudi 28 mars, vendredi 29 mars, mardi 2 avril, jeudi 4 avril, vendredi 5 avril, lundi 8 avril, mardi 9 avril, jeudi 11 avril, vendredi 12 avril, lundi 15 avril, mardi 16 avril, jeudi 18 avril, vendredi 19 avril, lundi 6 mai, mardi 7 mai, lundi 13 mai, mardi 14 mai, jeudi 16 mai, vendredi 17 mai 2024.

Monsieur/Madame,

La Loi instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire apporte de nouvelles restrictions à une liberté fondamentale – le droit de faire grève - reconnu à tous les salariés et à toutes les salariées dans la constitution pour la défense des intérêts professionnels et collectifs.

Un certain nombre d'organisations syndicales en demande d'ailleurs l'abrogation.

Cette loi impose "à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48 heures avant la grève son intention d'y participer".

En conséquence, je vous informe de mon intention de participer au mouvement de grève des lundi 25 mars, mardi 26 mars, jeudi 28 mars, vendredi 29 mars, mardi 2 avril, jeudi 4 avril, vendredi 5 avril, lundi 8 avril, mardi 9 avril, jeudi 11 avril, vendredi 12 avril, lundi 15 avril, mardi 16 avril, jeudi 18 avril, vendredi 19 avril, lundi 6 mai, mardi 7 mai, lundi 13 mai, mardi 14 mai, jeudi 16 mai, vendredi 17 mai 2024.

Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre "*est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service d'accueil*" (article L133-5).

Prénom NOM  
Signature